

Obtenir de l'aide pour les questions d'éducation spéciale

Introduction

Les équipes IEP sont chargées de prendre de nombreuses décisions importantes liées à l'éducation des élèves en situation de handicap. Dans la plupart des cas, ces équipes sont en mesure de parvenir à un accord sur un programme d'enseignement individualisé (IEP) qui permet à l'élève de recevoir un enseignement public approprié gratuit (FAPE).

Cependant, il y a des moments où les équipes ne parviennent pas à un accord et des différends surviennent. ODE encourage les parents et les éducateurs à travailler ensemble pour résoudre les problèmes liés au programme d'éducation spéciale d'un élève, mais comprend qu'il y aura des moments où un soutien supplémentaire soit nécessaire. ODE [offre plusieurs options pour aider les parents et les districts scolaires à gérer les désaccords](#) liés à l'éducation spéciale. ODE a également des spécialistes affectés à chaque district scolaire qui sont disponibles pour vous aider à comprendre vos droits et ces processus si vous avez besoin d'aide pour naviguer vos options.

Obtenir de l'aide

1. Parler à l'enseignant de votre enfant

Bien que chaque district scolaire de l'Oregon ait son propre contexte, généralement, les parents et les membres de la famille doivent d'abord parler avec l'enseignant de votre enfant afin d'obtenir de l'aide. Le plus souvent, l'enseignant de l'enfant est le mieux placé pour résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent.

2. Travailler avec le gestionnaire de cas

De nombreux élèves qui reçoivent des services d'éducation spécialisée ont également un gestionnaire de cas désigné par leur école. Cette personne est souvent l'éducateur spécialisé de l'enfant. Les gestionnaires de cas sont chargés de suivre le processus IEP avec les équipes IEP de leurs élèves. Si l'enseignant de la classe de votre enfant n'est pas en mesure de résoudre les problèmes, le gestionnaire de cas de l'éducation spéciale peut être en mesure de vous aider.

3. Résolution de problèmes avec l'administration scolaire

Les écoles ont également généralement des administrateurs scolaires (par exemple, les directeurs, les directeurs adjoints) qui sont chargés d'assurer l'efficacité des opérations quotidiennes de l'école. Dans les cas où les enseignants ne peuvent pas résoudre les problèmes de famille, le leadership de l'école peut souvent aider.

4. Demander l'aide du bureau de district

Lorsque le personnel de l'école n'a pas été en mesure de résoudre vos problèmes, il existe généralement un autre niveau de surveillance du district par l'intermédiaire du bureau

central. Le bureau de l'éducation spéciale, qui peut être appelé services aux élèves ou un autre nom similaire, et le bureau du surintendant de votre district scolaire local seront souvent en mesure de vous aider à résoudre vos problèmes lorsque le personnel de l'école n'a pas été en mesure de le faire.

5. Travailler avec le centre de formation et d'information des parents de l'Oregon

L'Oregon maintient un centre de formation et d'information des parents (PTI) via [FACT Oregon](#). FACT Oregon fournit un soutien par les pairs, des formations et des ressources pour équiper et responsabiliser les familles, transformer leur vision du handicap et les aider à avoir des attentes élevées et à rêver de grands rêves pour leurs enfants. Le personnel de FACT Oregon offre un soutien aux familles pour gérer l'handicap et l'éducation spéciale. Le PTI de l'Oregon offre plusieurs moyens aux parents et aux familles de recevoir de l'aide, notamment en appelant ou en envoyant des SMS au 503-786-6082 ou 541-695-5416, en envoyant un e-mail à support@factoregon.org, ou en [planifiant un appel via leur site Web](#).

6. Contactez le Bureau d'amélioration des opportunités pour les étudiants (Office of Enhancing Student Opportunities) du ministère de l'Éducation de l'Oregon

N'hésitez pas non plus à contacter le personnel du Bureau d'amélioration des opportunités pour les étudiants pour recevoir de l'aide. Vous pouvez nous joindre par courriel à ode.specialeducationquestions@ode.oregon.gov ou par téléphone au 503-947-5600. Veuillez vous assurer d'inclure le district scolaire de votre enfant pour nous aider à vous mettre en contact avec le membre du personnel approprié. Alternativement, vous pouvez [Soumettre une demande d'aide à l'ODE ici](#).

Information additionnelle

Des informations supplémentaires sur les droits d'un parent d'élève en situation de handicap sont disponibles dans les [Garanties procédurales](#).

Des informations supplémentaires sur les options de résolution des litiges sont également disponibles sur le [Site de résolution des litiges de l'ODE](#).